

SAINT-LÉON-LE-GRAND

Journal municipal - Octobre 2021



À L'AFFICHE !

Prochaine séance du conseil: 15 novembre 2021 à 19h30
Élections municipales
La fête d'Halloween

LE 7 NOVEMBRE,

je vote!



SOMMAIRE

Page 1
Page 2
Page 7

Informations municipales
Avis publics
Loisirs et culture

SUIVEZ L'ACTUALITÉ EN LIGNE !

<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/>

<https://www.facebook.com/municipalite.saintleon.9/>



Conseil municipal

Maire
En élection



Conseiller #1
En élection



Conseiller #2
En élection



Conseiller #3
En élection



Conseiller #4
En élection



Conseiller #5
En élection



Conseiller #6
En élection



Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou les déposer directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mercredi le 15 novembre 2021 au bureau municipal à 17h30.

Bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont:

Lundi au jeudi
10h00 à 12h00 - 13h00 à 15h00

Vendredi
Fermé

Pour nous joindre:



stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca



418-743-2914



418-743-2014

Annick Lavoie - Administration
stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca
Poste 1

Jean-Noël Barriault - Direction génér.
jn.barriault@mrcmatapedia.quebec
Poste 2

Charles-Éric Poirier - Loisirs
loisirsest@mrcmatapedia.quebec
Poste 5

Demande de permis

Veuillez prendre contact avec l'inspecteur municipal par téléphone, par courriel ou bien directement au bureau municipal le lundi de 9h30 à 15h30.

Sébastien Gagné
418-629-2053 poste 1126
s.gagne@mrcmatapedia.quebec



Municipalité Saint-Léon-le-Grand

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Jean-Noël Barriault, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 4 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis

- Le 1er septembre 2021 :

- vous aviez la citoyenneté canadienne

- vous n'étiez pas en curatelle

- vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années

- De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec

- Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

1. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 8A place de l'Église

Jours et heures : Lundi 18 octobre de 14h30 à 17h30 et 19h00 à 22h00

Mardi le 19 octobre de 10h00 à 13h00

2. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

3. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible

- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 27 octobre 2021 à 15h00.

1. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

2. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 8A place de l'Église

Téléphone : 418-743-2914 poste 2

Adjointe

Adresse : 8A place de l'Église

Téléphone : 418-743-2914 poste 1

Donné à Saint-Léon-le-Grand le 2021-10-14

Jean-Noël Barriault

Présidente ou président d'élection

SM-15 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

Municipalité Saint-Léon-le-Grand

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Jean-Noël Barriault, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;

2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de mairesse ou de maire

- Jean-Côme Lévesque
- Mario Deroy
- Julie Potvin

Poste de conseillère ou de conseiller 1

- Suzie Lacombe
- Georges Barrette

Poste de conseillère ou de conseiller 2

- Serge Lévesque
- Paul-André Fillion

Poste de conseillère ou de conseiller 3

- Lise Pineault
- Raymond Durette

Poste de conseillère ou de conseiller 4

- Louisette Bérubé
- Régis Deroy
- Serge Imbeault

Poste de conseillère ou de conseiller 5

- Ghislain Gagnon
- Aubert Turcotte

Poste de conseillère ou de conseiller 6

- Martin Madore
- Jean-Marc Fournier

SM-41 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

1.Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Pour les sections de vote : 1 à 4 Lieu : 277 rue Plourde

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

Pour les sections de vote : 1 et 2 Lieu : 277 rue Plourde

2.Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

3.Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

4.Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:

·Président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;

·Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

5.Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 2021-11-07 à 22h00 à l'adresse suivante : 277 rue Plourde

6.Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 8A place de l'Église

Téléphone : 418-743-2914 poste 2

Adjointe

Adresse : 8A place de l'Église

Téléphone : 418-743-2914 poste 1

Donné à Saint-Léon-le-Grand le 2021-10-14

Jean-Noël Barriault

Présidente ou président d'élection

SM-41 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171

Règlement sur le vote par correspondance, art. 6



PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON-LE-GRAND

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu le 05 juillet 2021, à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du directeur général Jean-Noël Barriault à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

Le propriétaire de lot 4452336, situé au 5 avenue Bérubé, demande une dérogation pour autoriser l'agrandissement projeté de la maison soit à 1.21 mètre de la ligne arrière

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce quatorzième jour d'octobre deux mille vingt-et-un.

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier.

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE DES LOISIRS

Fraîchement rénové, le centre des loisirs est situé sur la rue Plourde à Saint-Léon-le-Grand.



- Pingpong
- Billard
- Salle d'entraînement
- Activités organisées.
- Toilettes

Ouverture:
À déterminer



PARC LÉONAI

Situé près du centre des loisirs, le magnifique parc Léonais est doté de plusieurs infrastructures sportives permettant la pratique de plusieurs activités.

- Centre des loisirs
- Patinoire (avec éclairage)
- Terrain de baseball (avec éclairage)
- Terrain de volleyball de plage
- Terrain de soccer
- Anneau de marche (avec éclairage)
- Modules de jeux
- Aire de feux
- Pavillon

Ouverture:
Accessible en tout temps

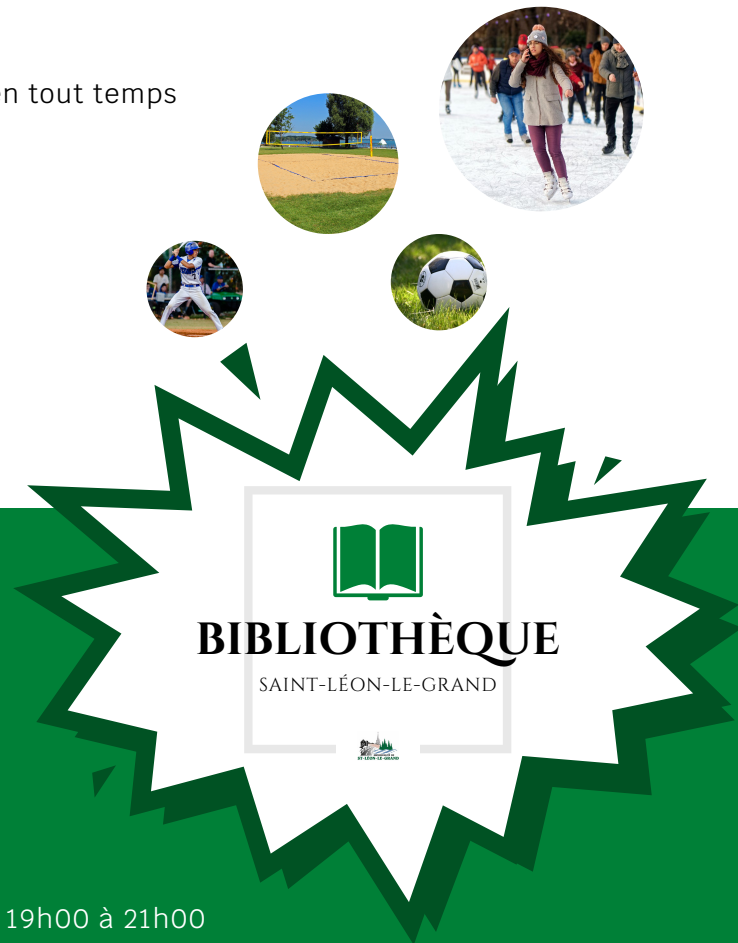


BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque travaille fort sur sa redynamisation. En plus d'offrir les services de bibliothèque, elle travaille sur une planification d'activités afin de faire découvrir ce qu'est réellement une bibliothèque de nos jours. La bibliothèque est située à l'école au 241 rue Gendron. Saint-Léon-le-Grand, QC G0J 2W0.

- Prêts de livre
- Recherche
- Activités organisées

Ouverture:
Vendredi de 19h00 à 21h00



ACTUALITÉS

- **Recherche de bénévoles à la bibliothèque.**

La bibliothèque de Saint-Léon-le-Grand souhaite élargir ses heures d'ouverture en plus de diversifier son offre. Si vous êtes intéressé à vous impliquer par rapport aux heures d'ouverture, aux activités ou bien si vous avez des idées, n'hésitez pas à entrer en contact avec la bibliothèque ou avec le bureau municipal. Que votre aide soit occasionnelle, fréquente ou régulière, elle sera grandement appréciée.

- **Centre des loisirs presque terminé**

Le centre des loisirs a été fraîchement rénové. Le centre ainsi que la salle d'entraînement seront de nouveau ouverts très bientôt.

- **Bingo des résidences Léonaises**

C'est le retour du bingo! Il aura lieu tous les 3e dimanche du mois au sous-sol de l'église à 14h00.

- **Activités automnales et hivernales**

La municipalité, en collaboration avec ses comités, organisera des activités pour sa population. N'hésitez pas à nous laisser vos suggestions.

- **Halloween**

La fête d'Halloween arrive à grand pas. Le comité jeunesse organise un concours de décoration de maison (voir plus bas) en plus de faire une distribution de bonbons à l'école primaire de Saint-Léon-le-Grand.

HALLOWEEN

Concours de décoration de maison

Faites-nous parvenir une photo de votre magnifique décor d'Halloween et vos coordonnées par Facebook ou par courriel d'ici le 31 octobre à 23h59.

comitejeunesse2019@gmail.com

Comité jeunesse de Saint-Léon-le-Grand

OCTOBRE 2021



Restez informés!



@Municipalité de Saint-Léon-le-Grand